

Parce que nous sommes bienveillants!

Mise à jour : 9 février 2021

L'équipe du Village Grace tient à vous remercier pour le soutien que vous nous avez apporté tout au long des premiers défis de cette année, suite à la mise en place d'un couvre-feu à l'échelle de la province et de mesures sanitaires plus strictes.

Afin de nous conformer à la dernière annonce du ministère de la Santé du Québec, nous avons mis en place des mesures de précaution supplémentaires qui suivent les directives pour les résidences pour personnes âgées au Québec, applicables à partir du 8 février 2021. Notre objectif est de continuer à prévenir l'exposition au COVID-19 au Grace Village pour le bien-être de nos aînés et de notre personnel et nous apprécions votre engagement continu à assurer la sécurité de la communauté du Village Grace. Nous vous invitons à prendre note des directives suivantes.

1. Proches aidants

Le ministère de la Santé a indiqué que les proches fournissant une assistance importante seront les seuls à pouvoir rendre visite aux résidents. Le CIUSSE-CHUS a indiqué que seuls deux (2) proches aidants par résident seront autorisés à l'intérieur de la résidence. Les proches aidants doivent être pré-approuvés et ajoutés à la liste des aidants pour pouvoir rendre visite à leur proche.

Lorsque la région des Cantons de l'Est est sous le protocole **Zone rouge - niveau 4**, un seul proche aidant sera autorisé à visiter un résident à la fois et un résident ne peut recevoir qu'une seule visite de proche aidant par jour. **Les visites des proches aidants doivent être réservées au moins 24 heures à l'avance les jours de semaine auprès de Sandra Klinck, à sklinck@masscom.ca ou au 819-569-0546, poste 5050. Cela permet une bonne coordination avec l'équipe de soins car tous les proches aidants doivent continuer à remplir la fiche de contrôle et à porter un équipement de protection individuelle complet.** Veuillez noter qu'il n'y a pas de réceptionniste à l'accueil le samedi, nous vous encourageons donc à limiter les visites des proches aidants ces jours-là. Les visites des proches aidants doivent se terminer avant 19h30 pour respecter le couvre-feu de 20h à 5h du matin imposé par le gouvernement du Québec.

2. Écrans faciaux

Lors de leur première visite, les proches aidants recevront un écran facial qu'ils devront porter lorsqu'ils rendront visite à un résident. Les proches aidants doivent désinfecter leur écran facial après chaque visite et sont tenus de l'apporter lors de leur prochaine visite. Comme nous disposons de ressources limitées, des frais de 5 \$ seront désormais appliqués pour les écrans faciaux supplémentaires. Les proches aidants sont invités à apporter leur propre écran facial ou leurs lunettes de protection.

3. Station de visite intérieure

Située dans le centre de bien-être, notre station de visite intérieure est un espace séparé par un solide plexiglas qui est rénové pour assurer une bonne ventilation. Cet espace est entièrement désinfecté entre chaque visite, ce qui permet aux familles de se rencontrer « face à face » dans un environnement sécuritaire. Les visites doivent être réservées au moins 24 heures à l'avance en contactant Sandra Klinck à sklinck@masscom.ca. Les visites auront lieu entre 9h et 15h du lundi au vendredi.

4. Salles à manger

Le ministère a indiqué que les RPA peuvent rouvrir les salles à manger des unités de soins à condition de respecter les bulles des résidents. C'est une bonne nouvelle pour nos résidents et notre personnel. Nous allons progressivement rouvrir les salles à manger des ailes A, C et D au cours des prochains jours. Pour l'instant, les résidents de l'aile B - Assistance à la vie autonome continueront à prendre leurs repas dans leurs chambres.

5. Rappel: Visites virtuelles

Bien que nous devons limiter les visites en personne, nous offrons toujours notre programme de visites virtuelles. Notre équipe des Activités et Loisirs peut faciliter les visites virtuelles entre vous et vos proches. Les visites virtuelles peuvent être organisées de 8h à 16h, du lundi au vendredi. Veuillez écrire à Danielle Robertson à gvrecreation@masscom.ca, en ajoutant votre nom, le nom du résident que vous souhaitez contacter et vos disponibilités. Nous vous encourageons à utiliser cet outil pour rester en contact avec vos proches pendant ces moments difficiles.

6. Colis et items

Nous vous encourageons à limiter la quantité d'articles apportés à la réception. Les articles qui ne peuvent pas être désinfectés seront mis en quarantaine pendant 72 heures (livres, magazines, carton). Nous ne pourrions pas accepter d'articles le samedi, car il n'y a pas de réceptionniste travaillant à l'accueil ces jours-là.

7. Déplacement des résidents

Les résidents ne sont toujours pas autorisés à circuler entre les ailes. Les résidents peuvent toutefois continuer à se promener dans les jardins ou sur les terrains du Village Grace en portant des masques. Les sorties seront limitées aux rendez-vous médicaux essentiels. Toutes les activités facilitées par l'équipe des loisirs se feront pièce par pièce : sur une base individuelle, en petits groupes de quatre personnes ou dans des activités dans les couloirs, socialement distants.

8. Vaccination

Veuillez noter que nous avons complété les préparatifs nécessaires avec le CIUSSS-CHUS concernant les vaccinations et nous attendons la confirmation de la date à laquelle les résidents du Village Grace vivant dans le Pavillon de soins seront vaccinés. Les vaccinations seront effectuées au Village Grace. Nos employés ont pu recevoir la première dose du vaccin COVID-19 depuis la mi-janvier, afin d'assurer la sécurité des résidents.

Rappels pour les visites de proches aidants

Nous voulons rappeler à tous les membres de la famille et des proches aidants des consignes suivantes qui doivent être respectées lors des visites :

- Visiter un résident augmente le risque que cette personne, les autres résidents et le personnel contractent la COVID-19;
- Visiter un résident augmente le risque que le proche aidant contracte la COVID-19;
- En plus, les personnes plus à risque de développer des complications après avoir contractées la COVID-19 sont celles âgées de 65 ans et plus et/ou celles présentant un facteur de vulnérabilité notamment une maladie cardiovasculaire, une maladie pulmonaire, de l'hypertension, du diabète, de l'insuffisance rénale chronique et/ou les personnes immunodéprimées.
- J'atteste avoir pris connaissance des informations sur la surveillance des symptômes, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et l'utilisation des équipements de protection individuelle;
- Je me désinfecterai les mains dès mon arrivée au Village Grace, en entrant dans la chambre du résident, en quittant la chambre du résident et en quittant le Village Grace;
- Je porterai mon masque tout le long de ma visite, sans le baisser ou l'enlever de mon visage;
- Je confirme que je porte des vêtements propres que je n'ai pas portés ailleurs qu'à la maison et que je suis venu directement de la maison pour me rendre au Village Grace;
- Je n'apporterai pas d'effets personnels avec moi, à l'exception de mes clés de voiture et mon cellulaire;
- Je me conformerai aux conditions et aux consignes imposées par le Village Grace ou par les autorités de santé publique en matière de protection et de contrôle des infections;
- Je comprends qu'après l'examen, j'irai directement à la chambre du résident et j'y resterai en tout temps jusqu'à la fin de la visite, en gardant la distanciation sociale de deux mètres;
- J'accepte de compléter le registre des visiteurs à la réception à mon arrivée et à mon départ en J'incluant la date, l'heure et le nom du résident;
- J'accepte de ne visiter qu'un seul résident et de limiter mes interactions avec les autres résidents et le personnel. Je respecterai la distanciation sociale de deux mètres en tout temps;
- J'accepte d'effectuer un test de dépistage et d'informer le Village Grace du résultat, si la condition du résident l'exige;
- J'accepte de porter l'équipement de protection individuelle approprié selon la condition du résident;
- Je comprends qu'en cas de non-respect des conditions et des consignes imposées par le milieu de vie ou par la santé publique, le milieu de vie peut mettre fin à cette possibilité de visite.
- **Je comprends que le refus de ces conditions et les instructions établies par les autorités de la santé public et par le Village Grace résultera en suspension au droit de visiter.**

Nos équipes s'efforcent de protéger nos résidents et nos employés contre les risques de la COVID-19. Nous comprenons la nature difficile de ces changements et apprécions votre engagement continu envers Grace Village. La santé de vos proches est notre priorité numéro un.

De la part de l'équipe de direction,



Andrea Eastman

Directrice générale par intérim